

## LA MAISON POUR APPRENDRE

Association loi 1901

Siège social : 3 rue du Collège  
MAURIAC (CANTAL)

## RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

à l'Assemblée Générale Annuelle du 28 octobre 2011  
Exercice : du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010

Société de commissariat aux comptes inscrite à la Cour d'Appel de RIOM

Cabinet d'Aurillac : 28, rue Francis Fesq - BP 838 - 15008 Aurillac cedex  
Tél. 04 71 64 92 66 - Fax 04 71 64 18 65 - [accueil@cabinetbousquet.eu](mailto:accueil@cabinetbousquet.eu)  
Sarl au capital de 96 900 € - RCS AURILLAC 343 998 530 - Siret 343 998 530 00016 - TVA FR 89 343 998 530 - APE 6920Z  
Cabinet de Saint-Céré : 70, rue de la République - 46400 Saint-Céré - Tél. 05 65 38 23 70 - Fax 05 65 10 68 34

Membre du groupement Euro Défi



association technique

## LA MAISON POUR APPRENDRE

Association loi 1901

Siège social : 3 rue du Collège  
MAURIAC (CANTAL)

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

à l'Assemblée Générale Annuelle du 28 octobre 2011  
Exercice : du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010

# **LA MAISON POUR APPRENDRE**

**Association loi 1901**

**Siège social : 3 Rue du Collège**

**MAURIAC (CANTAL)**

## **Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31/12/2010**

---

Mesdames, messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association LA MAISON POUR APPRENDRE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration du 22 avril 2011. Il nous appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I. Opinion sur les comptes annuels.**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent

une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués concernant les associations relevant du secteur médico-social tel que mentionné en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérifications et informations spécifiques.**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

A Aurillac, le 13 octobre 2011

*Le Commissaire aux comptes,*  
**Cabinet BOUSQUET & Associés**



**Emmanuel BOUSQUET**  
Commissaire aux comptes associé

## Bilan

Actif				
Rubriques	Montants brut	Dépréciations	Montants net N	Montants net N-1
Autres immobilisations incorporelles	3 890	3 566	324	487
Immobilisations corporelles	42 334	39 593	2 741	4 152
Immobilisations financières				
<b>Actif immobilisé</b>	<b>46 224</b>	<b>43 159</b>	<b>3 065</b>	<b>4 639</b>
Autres créances	10 474		10 474	2 184
Disponibilités	185 805		185 805	154 662
Charges constatées d'avance	1 080		1 080	678
<b>Actif circulant</b>	<b>197 359</b>		<b>197 359</b>	<b>157 524</b>
<b>Total général</b>	<b>243 583</b>	<b>43 159</b>	<b>200 424</b>	<b>162 163</b>

Passif			
Rubriques		Montants net N	Montants net N-1
<b>FONDS PROPRES</b>			
Fonds associatifs sans droit de reprise			
Fonds associations avec droit de reprise			
Réserves :			
- Excédents affectés à l'investissement (gestion non contrôlée)		40 000	40 000
Report à nouveau (gestion non contrôlée)		2 663	68 624
Report à nouveau créancier (sous contrôle tiers financeurs)		17 653	
Résultat de l'exercice (gestion non contrôlée)			-65961
Résultat de l'exercice (gestion contrôlée)		39 438	17 653
Provisions réglementées			
- Couverture du besoin en fonds de roulement		64 311	64 311
- Réserves des plus-values nettes d'actifs		2 474	1 099
<b>Capitaux propres</b>		<b>168 539</b>	<b>128 726</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
<b>FONDS DEDIES</b>			
- Sur autres ressources		4 730	5 000
<b>DETTES :</b>			
Emprunts et dettes assimilées			
Fournisseurs et comptes rattachés		2 913	3 014
Autres dettes		26 242	28 423
Produits constatés d'avance			
<b>Dettes</b>		<b>33 885</b>	<b>36 437</b>
<b>Total général</b>		<b>200 424</b>	<b>162 163</b>

## Compte de Résultat

Rubriques	Exports	Montants N	Montant N-1
Prestations de services		4 310	4 078
<b>Montant net produits d'exploitation</b>		<b>4 310</b>	<b>4 078</b>
Autres produits d'exploitation			
- Dotation et produits de tarification		200 426	163 274
- Subventions d'exploitation reçues		7 156	10 928
- Autres produits		298	295
-Reprise de provisions		9	9
-Transfert de charges		700	
<b>Sous-total des autres produits d'exploitation</b>		<b>208 589</b>	<b>174 497</b>
<b>Produits d'exploitation:</b>		<b>212 899</b>	<b>174 508</b>
Produits financiers			
Autres intérêts et produits assimilés		1 375	1 099
<b>Total des produits financiers</b>		<b>1 375</b>	<b>1 099</b>
Produits exceptionnels			
Sur opération de gestion		1 319	5 000
Reprises sur provisions et transferts de charges			
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		270	
<b>Total des produits exceptionnels</b>		<b>1 589</b>	<b>5 000</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>215 862</b>	<b>184 674</b>
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>			<b>-48 308</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>215 862</b>	<b>232 982</b>
Autres charges externes		15 663	10 426
Impôts, taxes et versements assimilés		8 244	8 029
Rémunération du personnel		121 172	117 352
Charges sociales		28 072	25 809
Dotations aux amortissements		1 877	955
Dotations aux provisions			
Autres charges		0	0
<b>Charges d'exploitation:</b>		<b>175 029</b>	<b>162 571</b>
Charges financières			1
<b>Total des charges financières</b>			<b>1</b>
Charges exceptionnelles			
Sur opération de gestion		20	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		1 375	65 410
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			5 000
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>1 395</b>	<b>70 410</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>176 424</b>	<b>232 982</b>
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>		<b>39 438</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>215 862</b>	<b>232 982</b>

**CABINET BOUSQUET & ASSOCIÉS**  
 Experts Comptables - Commissaires aux Comptes  
 28, Rue François Furet - P. P. 838  
 15008 URILLAC CEDEX  
 Tél. 04 71 64 12 66 - Fax 04 71 64 18 65

## Principes comptables, méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément au règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissements des comptes annuels des associations, l'application de certaines dispositions de la M22 propre aux établissements médico-sociaux du secteur privé et conformes à l'avis de la CNC n° 2007-05 du 04/05/2007, dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire / dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels	1 à 3 ans
Agencements et aménagements des constructions	8 ans
Matériel de bureau et Informatique	4 à 5 ans
Mobilier de bureau	8 ans

### b) Provisions pour congés payés

Une provision pour congés payés acquis au 31 décembre a été constituée pour 6 770 €. La provision pour charges sociales et fiscales correspondantes est de 2 010 €.

### c) Droit Individuel à la Formation (DIF) :

Le nombre d'heures acquises au décembre 2010 était de 388 heures.

### d) Contributions volontaires en nature

- 8611 – Mise à disposition gratuite de locaux (Ville de Mauriac) : 6 622 €

### e) Répartition par nature de ressources

- 871 – Prestations : 6 622 €

### f) Faits marquants de l'exercice

R. A. S.

CABINET BOUSQUET & ASSOCIÉS  
Experts Comptables - Commissaires aux Comptes  
~~28, Rue Francis Esq - B.P. 838~~  
15005 AURILLAC CEDEX  
Tél. 04 71 64 92 66 - Fax 04 71 64 18 65

## Immobilisations - Amortissements

Immobilisations				
Rubriques	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	3 890			3 890
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et divers	1 538	200		1 738
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	40 502	531	437	40 596
Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>45 930</b>	<b>731</b>	<b>437</b>	<b>46 224</b>

Amortissements				
Rubriques	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles	3 404	162		3 566
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et divers	1 538	21		1 558
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	36 350	1 693	9	38 034
<b>Total</b>	<b>41 291</b>	<b>1 877</b>	<b>9</b>	<b>43 159</b>

**CABINET BOUSQUET & ASSOCIÉS**  
 Experts Comptables - Commissaires aux Comptes  
 28, Rue Francis Fesq - B.P. 338  
 15002 BRILLAC CEDEX  
 Tél. 04 71 64 82 66 - Fax 04 71 64 18 65

**Actif réalisable et disponible**

Rubriques	31/12/2010	31/12/2009
<b>Autres créances</b>		
- Etat taxe sur les salaires	1 603	2 007
- SNM		177
- Produits à recevoir CG15 mois de décembre	8 351	
- Produits à recevoir participation des familles	520	
<b>Sous totaux</b>	<b>10 474</b>	<b>2 184</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>185 805</b>	<b>154 662</b>
<b>Totaux</b>	<b>196 279</b>	<b>156 846</b>

**Passif exigible**

Rubriques	31/12/2010	31/12/2009
<b>Emprunts et dettes financières divers</b>		
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>467</b>	
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>26 242</b>	<b>25 096</b>
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</b>		<b>3 327</b>
<b>Autres dettes</b>		
<b>Totaux</b>	<b>26 709</b>	<b>28 423</b>

**Charges Constatés d'Avance**

Rubriques	Charges
Documentation générale	150
Contrat de maintenance	363
Assurance RC	451
Abonnement téléphone	116
<b>Total des charges et produits constatés d'avance</b>	<b>1 080</b>

**Autres dettes**

Rubriques	Montant
Dettes fiscales et sociales	26 242
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
<b>Total</b>	<b>26 242</b>

**Fonds dédiés sur dons manuels affectés**

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
31/12/2009		5 000		5 000
31/12/2010	5 000		270	4 730

**Tableau de passage Compte Administratif – Résultat comptable**

<b>Résultat Compte Administratif au 31 décembre 2010</b>		
- Gestion contrôlée du 01/01/2010 au 31/12/2010 – excédent	+ 37 719.75	
Cotisations des Adhérents	+ 150.00	
Dons FCE	+ 500.00	
Produits sur exercices antérieurs (antérieurs au 01/07/2009)	+ 798.59	
Reprise Fonds dédiés	+ 270.00	
<b>Résultat comptable année 2010 - EXCEDENT</b>	<b>39 438.34</b>	

## LA MAISON POUR APPRENDRE

Association loi 1901

Siège social : 3 rue du Collège  
MAURIAC (CANTAL)

### RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

### SUR LES CONVENTION REGLEMENTEES

à l'Assemblée Générale Annuelle du 28 octobre 2011

Exercice : du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010

Société de commissariat aux comptes inscrite à la Cour d'Appel de RIOM

Cabinet d'Aurillac : 28, rue Francis Fesq – BP 838 – 15008 Aurillac cedex

Tél. 04 71 64 92 66 – Fax 04 71 64 18 65 – [accueil@cabinetbousquet.eu](mailto:accueil@cabinetbousquet.eu)

Sart au capital de 96 900 € – RCS AURILLAC 343 998 530 – Siret 343 998 530 00046 – TVA FR 89 343 998 530 – APE 6920Z

Cabinet de Saint-Céré : 70, rue de la République – 46400 Saint-Céré – Tél. 05 65 38 23 70 – Fax 05 65 10 68 34

**Membre du groupement Euro Défi**



Association technique

# **LA MAISON POUR APPRENDRE**

**Association loi 1901**

**Siège social : 3 Rue du Collège  
MAURIAC (CANTAL)**

## **Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

---

**Assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le  
31/12/2010**

*Mesdames, Messieurs,*

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par votre assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

### Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L612-5 du code de commerce.

### Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application des dispositions de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- *Avec la mairie de Mauriac*

Administrateur concerné : Christian Cheminade, directeur de votre association et membre du Conseil Municipal de la ville de Mauriac

Objet : Mise à disposition gratuite d'un local de 80m<sup>2</sup> sis 3 rue du Collège à Mauriac par la mairie de Mauriac dans le cadre de la convention d'objectif et de moyen signée le 22/05/2007. Cette charge supplétive est évaluée à 6 622 €

- *Avec M. Christian Cheminade, directeur d'un établissement relevant du secteur Médico-social*

Rémunération brute versée par l'association au titre de l'exercice 2010: 47 194 €

Fait à Aurillac, le 13 octobre 2011

*Le Commissaire aux comptes,*  
Cabinet BOUSQUET & Associés



Emmanuel BOUSQUET  
Commissaire aux comptes associé